STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES RETOURS À L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 4e TRIMESTRE 2019

pôle emploi

1,01 MILLION

de demandeurs d'emploi en catégories 1,2,3 ont repris un emploi d'au moins un mois en France, dont **87 000** en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les données présentées dans cette publication relatent le nombre et l'évolution des retours à l'emploi des demandeurs d'emploi au 4e trimestre 2019. Un recul de 4 mois est en effet nécessaire pour en effectuer son calcul.
En raison de la crise sanitaire actuelle qui affectera probablement cet indicateur, nous informons les lecteurs que les données du 1er trimestre 2020 seront disponibles sur la publication prévue en juillet 2020.

BAISSE DES RETOURS À L'EMPLOI EN FRANCE

En France, au cours du 4e trimestre 2019, 1 011 800 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories 1,2,3 ont repris un emploi d'un mois ou plus, en diminution de -0,9% par rapport au 4e trimestre 2018. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories 1,2,3 s'améliore de -3,4% (données brutes en moyennes trimestrielles).

Carte 1 : **Taux et volumes des retours à l'emploi selon les régions**

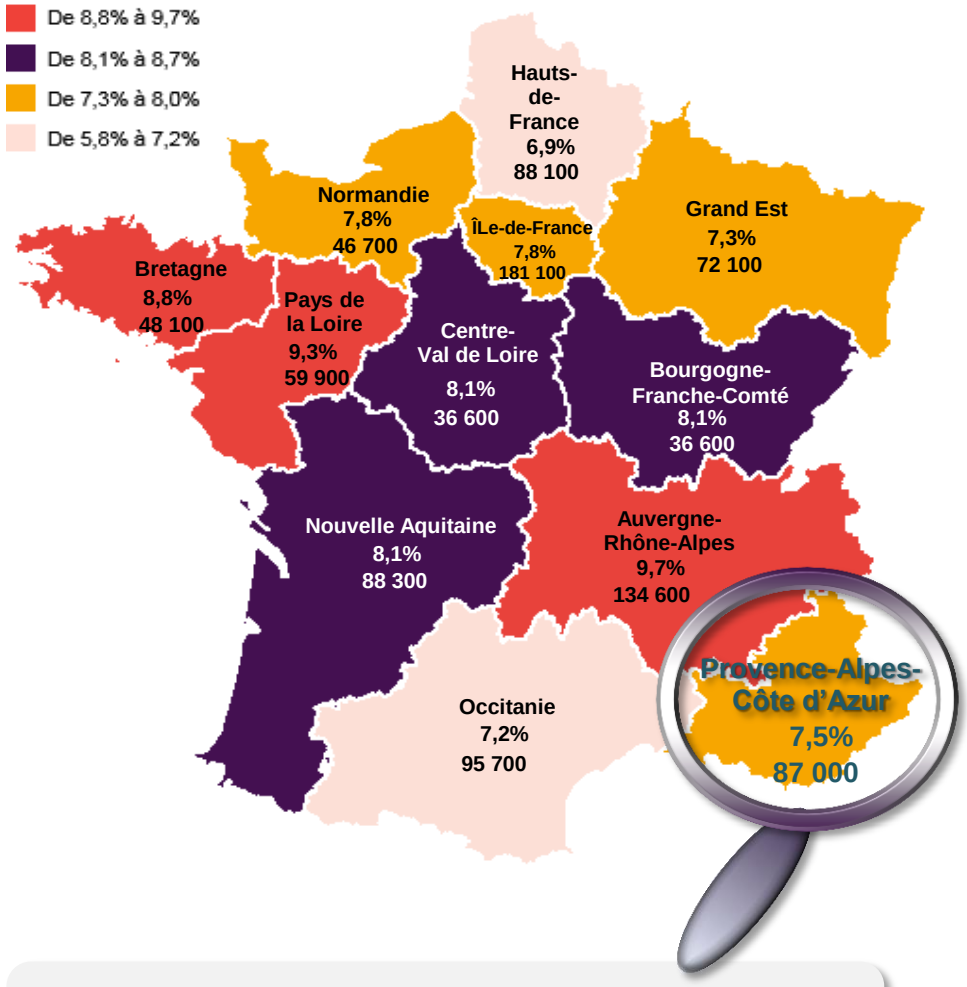

Le nombre de retours à l'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories 1,2,3 par région au 4e trimestre 2019 permet d'apprécier réellement la propension à retrouver un emploi. Cinq régions, en dehors des DROM, sont en dessous du taux national (7,7%) :

- Corse 5,8%,
- Hauts-de-France 6,9%,
- Occitanie 7,2%,
- Grand Est 7,3%,
- Provence-Alpes-Côte d'Azur 7,5%

Dans l'ensemble des régions, le taux augmente entre le 4e trimestre 2018 et le 4e trimestre 2019, sauf pour l'Île de France.

Dans le classement des régions, Provence-Alpes-Côte d'Azur se place en 9e position pour le taux de reprises d'emploi (7,5%) et en 6e position pour son volume de reprises d'emploi (87 000).

BAISSE DES RETOURS À L'EMPLOI EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Au cours du 4e trimestre 2019, plus de 87 000 demandeurs d'emploi inscrits en catégories 1,2,3 ont accédé à un emploi d'un mois ou plus, soit une baisse de -0,4% par rapport au 4e trimestre 2018 (370 retours à l'emploi de moins). Sur 12 mois glissants, cela représente près de 383 500 retours à l'emploi (+1,4% par rapport à l'année précédente, soit 5 200 de plus). Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories 1,2,3 diminue de -5,4%.
Le nombre de retours à l'emploi connaît des fluctuations saisonnières importantes [cf. graphique 1] : on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au deuxième trimestre, et à l'inverse un creux au quatrième trimestre.
Au regard des évolutions trimestrielles, le constat précédent se visualise par des augmentations sur les premiers et seconds trimestres et par des diminutions sur les troisièmes et quatrièmes trimestres de chaque année [cf. graphique 2].

Graphique 1 : **Nombre trimestriel de retours à l'emploi des demandeurs d'emploi et courbe en cumul sur 12 mois**

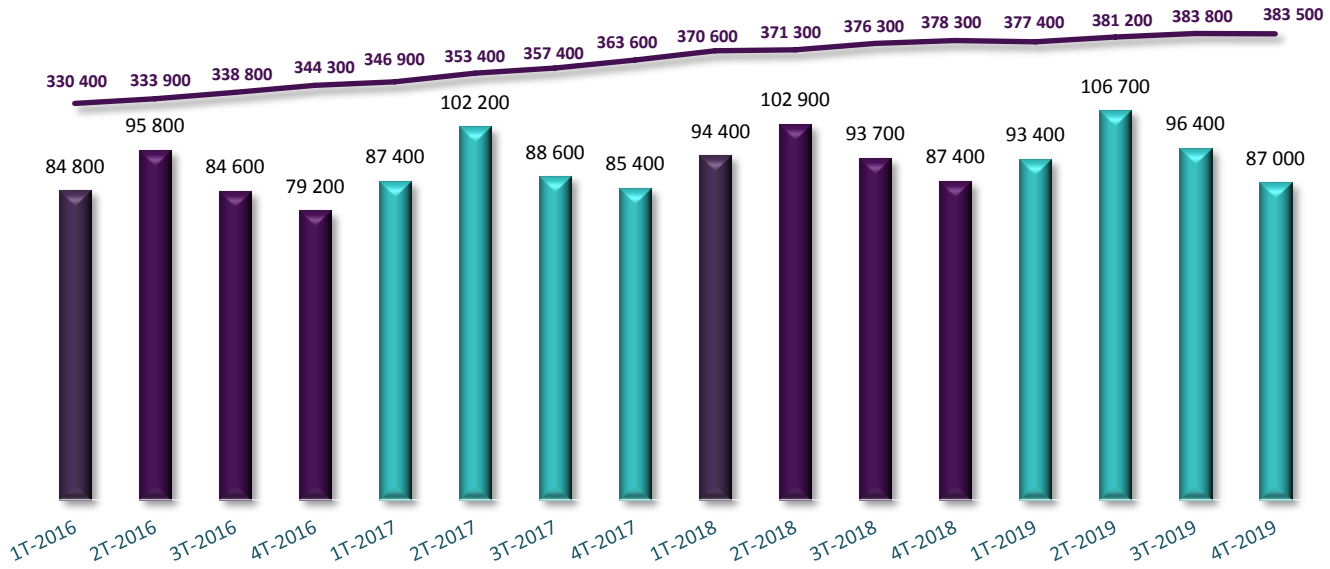

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acoss – CCMSA).Données brutes, Provence-Alpes-Côte d'Azur

Graphique 2 : **Évolution trimestrielle des retours à l'emploi des demandeurs d'emploi**

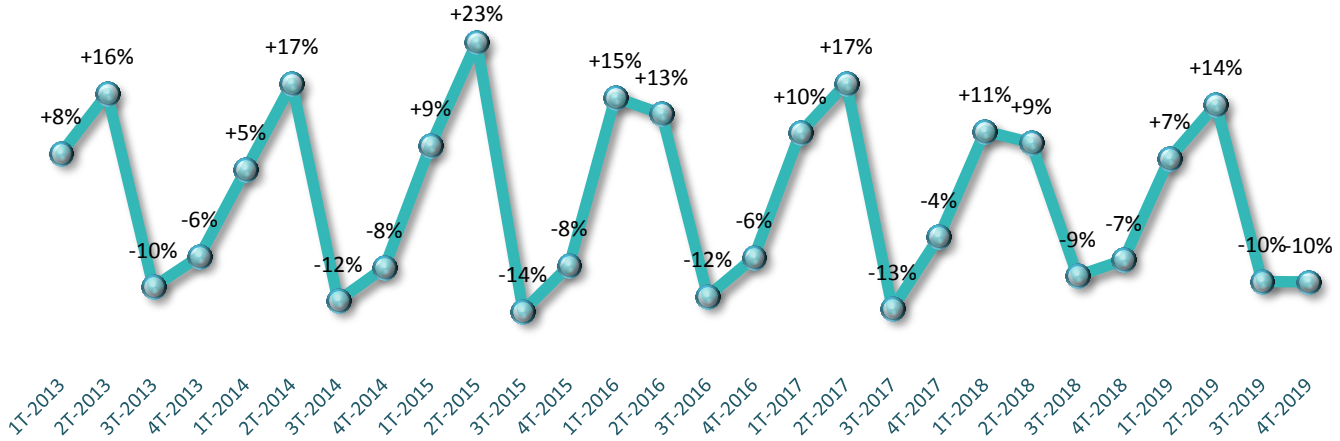

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acoss – CCMSA).Données brutes, Provence-Alpes-Côte d'Azur

Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi demandeurs d'emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et les données de Pôle emploi (pour les emplois non salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).
Le nombre de retours à l'emploi est mesuré pour les demandeurs d'emploi en catégories 1,2,3 ayant une DPAE d'un mois ou plus, sortants des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories 6,7,8 ou 5 (cf. annexe 4 méthode).

LES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI ET LES MOINS D'UN AN D'ANCIENNETÉ ENREGISTRENT UN MEILLEUR TAUX DE RETOURS À L'EMPLOI

Sur le 4e trimestre 2019, plus de 17 230 jeunes de moins de 25 ans ont repris un emploi et leur volume baisse de -0,3% par rapport à la même période en 2018 (le nombre de demandeurs d'emploi cat. 1,2,3 de cette tranche d'âge s'améliore de -6,5%). Plus de 55 460 concernent les 25 à 49 ans (-1,1% *vs* -6,3% pour le nombre de demandeurs d'emploi cat. 1,2,3) et 14 310 des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (+2,0% *vs* -2,9% pour les demandeurs d'emploi cat. 1,2,3) [cf. tableau 1].
Les reprises d'emploi des demandeurs d'emploi de moins d'un an régressent moins fortement que ceux de plus d'un an (-0,3% *vs* -0,6%).

Tableau 1 : **Nombre et évolution des reprises d'emploi des demandeurs d'emploi en catégories A ou B selon leurs caractéristiques**

		4T-2019					Evolutions annuelles 4T-2019 /4T-2018	
		Nombre de retours à l'emploi	Cumul 12 mois glissants	Taux de retours à l'emploi[a]	Tendance[b]	Contribution à la tendance	Retours à l'emploi	DEFM Cat. 1,2,3
Retours à l'emploi pour les demandeurs d'emploi en catégorie 1,2,3		**87 010**	**383 480**	**7,5%**	**+1,4%**	+1,4%	**-0,4%**	**-5,4%**
dont demandeurs d'emploi								
Tranches d'âge	de moins de 25 ans	17 230	65 380	11,3%	+1,9%	+0,3%	-0,3%	-6,5%
	de 25 à 49 ans	55 460	247 700	8,2%	+0,3%	+0,2%	-1,1%	-6,3%
	de 50 ans ou plus	14 310	70 400	4,4%	+4,7%	+0,8%	+2,0%	-2,9%
Ancienneté	depuis moins d'un an	57 640	251 000	8,7%	+0,0%	+0,0%	-0,3%	-5,0%
	depuis un an ou plus	29 370	132 480	6,0%	+4,0%	+1,3%	-0,6%	-5,9%
	dont plus de deux ans	*14 670*	*65 730*	*5,4%*	*+10,2%*	*+1,5%*	*+4,1%*	*-1,2%*
Sexe	hommes	44 710	199 410	7,9%	+0,8%	+0,4%	-0,6%	-5,8%
	femmes	42 300	184 070	7,2%	+1,9%	+0,9%	-0,2%	-5,0%
Qualifications	Employés qualifiés	42 060	184 380	8,0%	Données non disponibles. En cours d'analyse.			
	Employés non qualifiés	15 580	69 380	6,5%				
	Ouvriers qualifiés	7 460	34 510	8,2%				
	Cadres	7 750	31 240	7,2%				
	Ouvriers spécialisés	2 780	12 670	6,9%				
	Techniciens	3 360	13 710	8,5%				
	Agents de maîtrise	2 910	12 530	7,6%				
	Manœuvres	2 080	9 600	6,3%				
	Non renseigné	3 040	15 460	8,0%				
Catégories professionnelles	A- Agriculture et pêche …	2 570	11 930	5,5%	-4,4%	-0,1%	-3,3%	-5,7%
	B- Arts et faconnage d'ouvrages d'art	460	1 870	5,5%	+5,5%	+0,0%	+8,4%	-5,9%
	C- Banque, assurance, immobilier	1 460	5 450	9,4%	+5,7%	+0,1%	+13,4%	-5,4%
	D- Commerce, vente et grande distribution	14 520	61 410	8,4%	+0,2%	+0,0%	-1,5%	-10,0%
	E- Communication, media et multimedia	1 620	6 480	7,2%	+2,1%	+0,0%	+2,4%	-3,8%
	F- Construction, BTP	7 990	35 770	9,3%	-3,8%	-0,4%	-5,4%	-11,8%
	G- Hôtellerie- restauration tourisme	13 190	63 330	9,1%	+1,3%	+0,2%	+1,5%	-8,0%
	H- Industrie	3 110	14 150	8,5%	-5,3%	-0,2%	-2,6%	-7,7%
	I- Installation et maintenance	3 330	14 320	8,0%	-1,7%	-0,1%	-1,3%	-7,6%
	J- Sante	3 590	15 660	8,5%	-1,3%	-0,1%	-7,1%	-8,4%
	K- Services à la personne et à la collectivité	13 250	59 280	6,3%	-1,4%	-0,2%	-5,9%	-8,5%
	L- Spectacle	1 410	6 710	4,6%	-6,1%	-0,1%	-16,8%	+1,5%
	M- Support a l'entreprise	10 030	41 670	7,2%	+2,8%	+0,3%	+0,7%	-5,7%
	N- Transport et logistique	8 200	36 920	8,6%	+2,9%	+0,3%	+2,8%	-5,4%
	Non renseigné	2 250	8 540	3,8%	*NS* [1]	+1,6%	*NS* [1]	*NS* [1]
Obligation d'emploi		4 170	18 830	3,7%	*+3,5%*	-	*+1,4%*	*-1,8%*
RSA (revenu de solidarité active)		12 510	55 190	4,4%	*+8,4%*	-	*+5,7%*	*-1,3%*
Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV; en part & évol)		13,5%	13,3%	6,5%	*+9,0%*	-	*+4,0%*	*-2,0%*
Plan d'investissement compétences (PIC)		42 170	191 960	6,7%	*+0,9%*	-	*+1,5%*	*-6,2%*

[a]Le taux de retours à l'emploi est le nombre de retours à l'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories1,2,3
[b]La tendance est l'évolution sur le cumul de 12 mois glissants entre la période étudiée et la même période de l'année précédente.
[1]Données non significatives
Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi), DPAE (Acoss – CCMSA) et STMT. Données brutes, Provence-Alpes-Côte d'Azur

ZOOM SUR LES DÉPARTEMENTS

Sur le 4e trimestre 2019, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes concentrent près des deux tiers des retours à l'emploi en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, tout comme la DEFM catégories 1,2,3 [cf. tableau 2].

Tableau 2 : **Répartition départementale du nombre de retours à l'emploi**

Département	4e trimestre 2019					
	Nombre de retours à l'emploi sur le trimestre	Poids / région	Cumul sur 12 mois glissants	Poids / région	Tendance	Contribution à la tendance
Alpes-de-Haute-Provence	3 090	3,6%	12 910	3,4%	+2,3%	+0,1%
Hautes-Alpes	5 030	5,8%	14 590	3,8%	+0,7%	+0,0%
Alpes-Maritimes	18 570	21,3%	85 460	22,3%	+1,0%	+0,2%
Bouches-du-Rhône	33 770	38,8%	145 080	37,8%	+1,1%	+0,4%
Var	16 610	19,1%	80 090	20,9%	+2,4%	+0,5%
Vaucluse	9 930	11,4%	45 350	11,8%	+1,0%	+0,1%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	**87 010**	**100,0%**	**383 480**	**100,0%**	**+1,4%**	**+1,4%**

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acoss – CCMSA).Données brutes, Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'évolution annuelle du flux des retours à l'emploi, au sein de la région, est en légère baisse alors que celle du nombre de demandeurs d'emploi cat. 1,2,3 s'améliore (-0,4% *VS* -5,4%). La moitié des départements est dans cette situation : une diminution des retours à l'emploi avec une amélioration de la demande d'emploi [cf. tableau 3].

Tableau 3 : **Évolutions annuelles du nombre des retours à l'emploi et des demandeurs d'emploi (4T-2019 / 4T-2018)**

	Dpt.04	Dpt.05	Dpt.06	Dpt.13	Dpt.83	Dpt.84	Région
Retours à l'emploi	+5,2%	+1,7%	-0,2%	-1,7%	+0,8%	-1,2%	-0,4%
DEFM cat. 1,2,3	-7,2%	-5,8%	-5,3%	-4,8%	-6,4%	-5,3%	-5,4%

La "tendance" est l'évolution sur le cumul de 12 mois glissants entre la période étudiée et la même période de l'année précédente. Au 4e trimestre 2019, la tendance en Provence-Alpes-Côte d'Azur est de +1,4% [cf. carte 2]. Les départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Var bénéficient d'une évolution plus importante (+2,3% et +2,4%). La comparaison annuelle de la tendance au 4e trimestre 2019 par rapport à celle du 4e trimestre 2018 montre qu'elle diminue sur la région (-2,7 pts) et sur l'ensemble des départements.

Carte 2 : **La tendance et l'analyse thématique de son évolution annuelle**

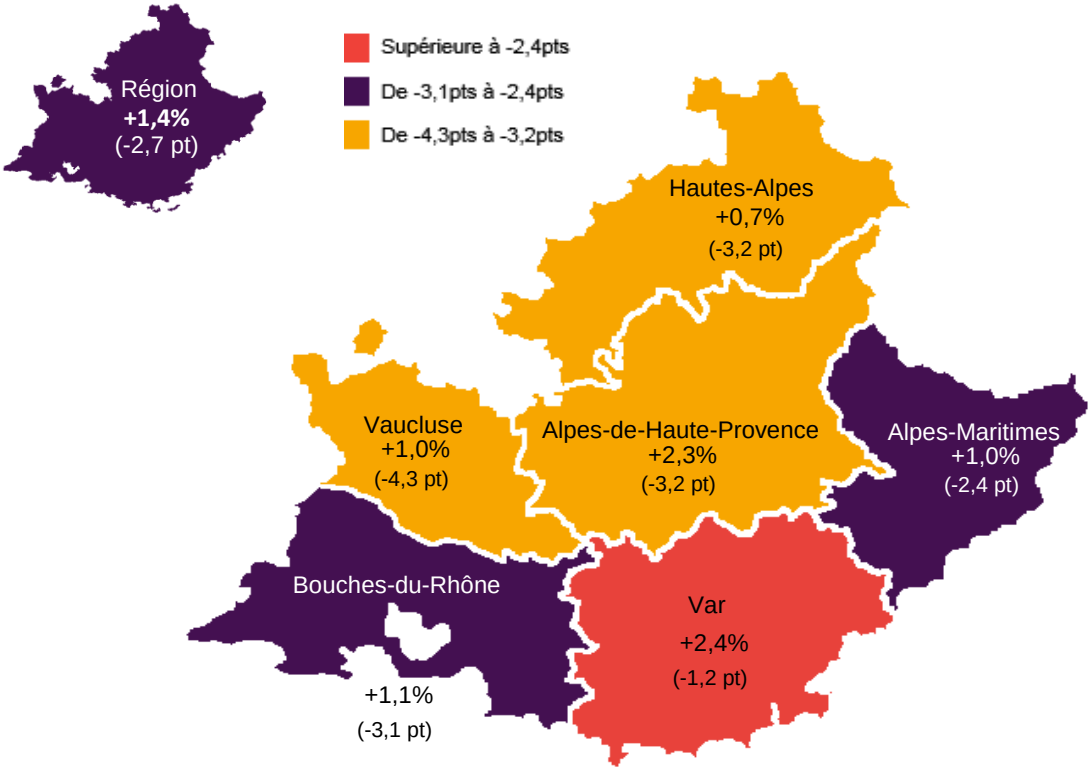

Le nombre de retours à l'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories 1,2,3 par département au 4e trimestre 2019 permet d'apprécier la propension à retrouver un emploi [cf. graphique 3]. Les Hautes-Alpes enregistrent le plus fort taux de retours à l'emploi de la région. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le taux augmente sur un an comme pour l'ensemble des départements.

Graphique 3 : **Nombre de retours à l'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories 1,2,3 par département ainsi que son évolution annuelle.**

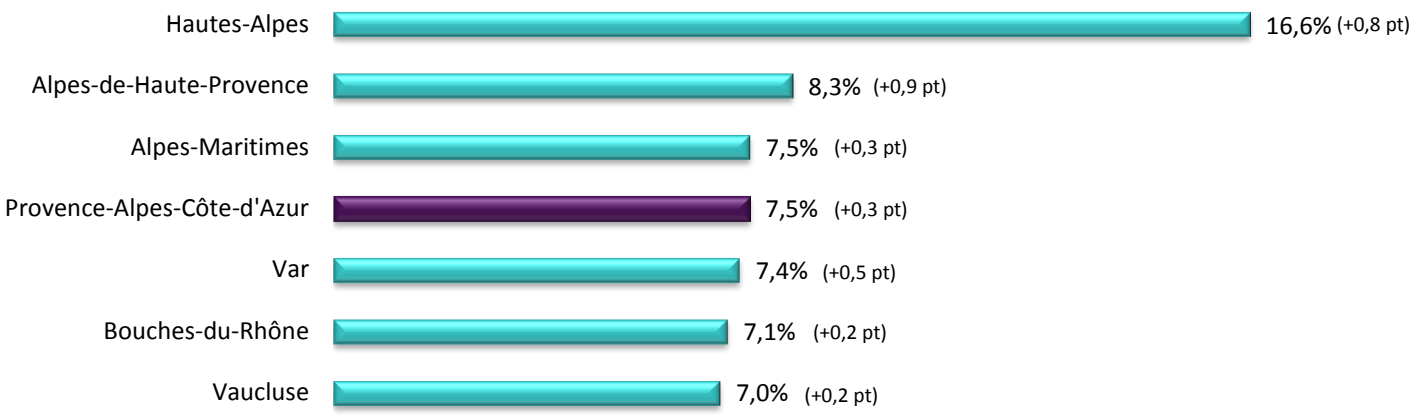

Sur le 4e trimestre 2019, les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent près des deux tiers des retours à l'emploi détectés pour les demandeurs d'emploi [cf. tableau 4]. Plus d'une sur quatre sont repérées par une bascule en catégories 6,7,8[1], et près d'une sur dix par une reprise d'emploi déclarée ou une bascule en catégorie 5[2]. Les passages en AFPR ou POE individuelle contribuent minoritairement au nombre de retours à l'emploi détecté (1,2%).

Graphique 4 : **Composition du nombre des retours à l'emploi (volume et part)**

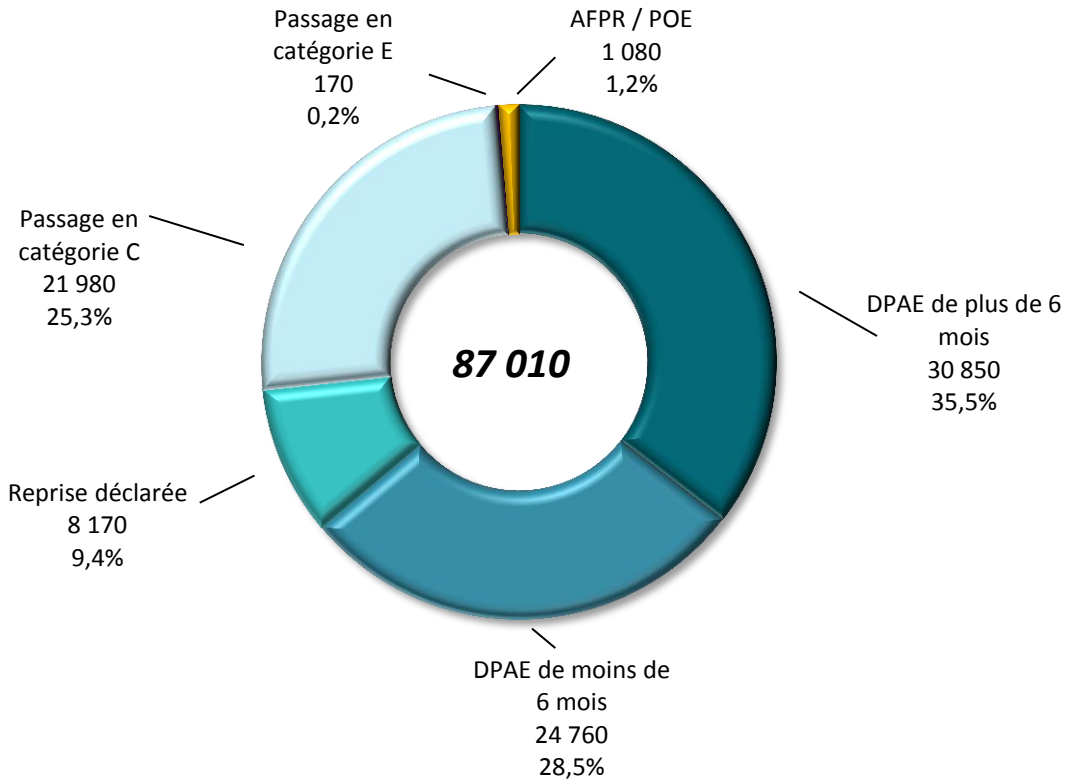

(1) Certaines de ces bascules en catégories 6,7,8 sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). Cela représente en moyenne de l'ordre de 8,2% des reprises d'emploi en France. En revanche, lorsque les bascules en catégories 6,7,8 sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

(2) L'ordre de priorité dans la construction du nombre de retours à l'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de retours à l'emploi comme possédant une DPAE.

ANNEXE 1 - RÉPARTITION PAR TERRITOIRE DU NOMBRE DE RETOURS À L'EMPLOI

Dpt	Territoires*	4e trimestre 2019						
		Taux de retours à l'emploi	Nombre de retours à l'emploi sur le trimestre	Poids / Dépt	Evolution annuelle 4T-2019 / 4T-2018	Cumul sur 12 mois glissants	Poids / Dpt	Tendance
Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes		**12,1%**	**8 120**	**100%**	**+3,0%**	**27 500**	**100%**	**+1,4%**
	Briançon	25,1%	2 380	29%	-1,0%	5 820	21%	+0,2%
	Digne	8,1%	1 450	18%	+5,2%	6 110	22%	+1,0%
	Gap	14,1%	3 010	37%	+4,9%	9 460	34%	+1,8%
	Manosque	6,9%	1 290	16%	+3,8%	6 110	22%	+2,5%
Alpes-Maritimes		**7,5%**	**18 570**	**100%**	**-0,2%**	**85 460**	**100%**	**+1,0%**
	Antibes	7,5%	3 740	20%	+0,4%	17 490	20%	+0,8%
	Cannes	7,1%	3 250	18%	-3,4%	16 040	19%	+0,7%
	Grasse	7,5%	1 560	8%	-4,7%	7 160	8%	-0,4%
	Menton	6,8%	1 060	6%	+0,4%	5 210	6%	+1,5%
	Nice	7,8%	8 960	48%	+1,5%	39 570	46%	+1,4%
Bouches-du-Rhône		**7,1%**	**33 770**	**100%**	**-1,7%**	**145 080**	**100%**	**+1,1%**
	Aix-en-Provence	8,2%	4 710	14%	-4,0%	20 010	14%	+1,8%
	Aubagne-La Ciotat	7,4%	2 380	7%	-4,6%	10 590	7%	-1,0%
	Etang-de-Berre	7,8%	5 820	17%	-1,9%	25 040	17%	-1,1%
	Marseille	6,6%	16 140	48%	-1,0%	67 900	47%	+2,7%
	Pays d'Arles	6,9%	2 790	8%	-2,0%	13 750	9%	-1,5%
	Salon de Provence	8,4%	1 930	6%	+3,9%	7 790	5%	-0,1%
Var		**7,4%**	**16 610**	**100%**	**+0,8%**	**80 090**	**100%**	**+2,4%**
	Est Var	6,7%	4 710	28%	+3,5%	25 730	32%	+2,3%
	Haut-Var	7,2%	2 970	18%	-1,3%	13 430	17%	+1,6%
	Toulon	7,8%	8 930	54%	+0,1%	40 930	51%	+2,8%
Vaucluse		**7,0%**	**9 930**	**100%**	**-1,2%**	**45 350**	**100%**	**+1,0%**
	Avignon	7,2%	3 800	38%	+3,9%	16 750	37%	+5,2%
	Est-Carpentras	7,3%	1 940	20%	+2,4%	8 460	19%	-0,8%
	Sud-Vaucluse	6,4%	2 280	23%	-7,0%	11 380	25%	-2,2%
	Nord-Vaucluse	7,0%	1 910	19%	-6,5%	8 760	19%	-0,5%
Provence-Alpes-Côte d'Azur		**7,5%**	**87 010**	**100%**	**-0,4%**	**383 480**	**100%**	**+1,4%**

**Pôle emploi n'a pas retenu le découpage des zones d'emploi INSEE dans l'élaboration des bassins d'emploi, c'est une notion ressemblante mais différente. Il s'agit d'un regroupement économique homogène d'agences Pôle emploi.*

Carte 3 : **Taux de retours à l'emploi par territoire et l'analyse thématique de son évolution annuelle.**

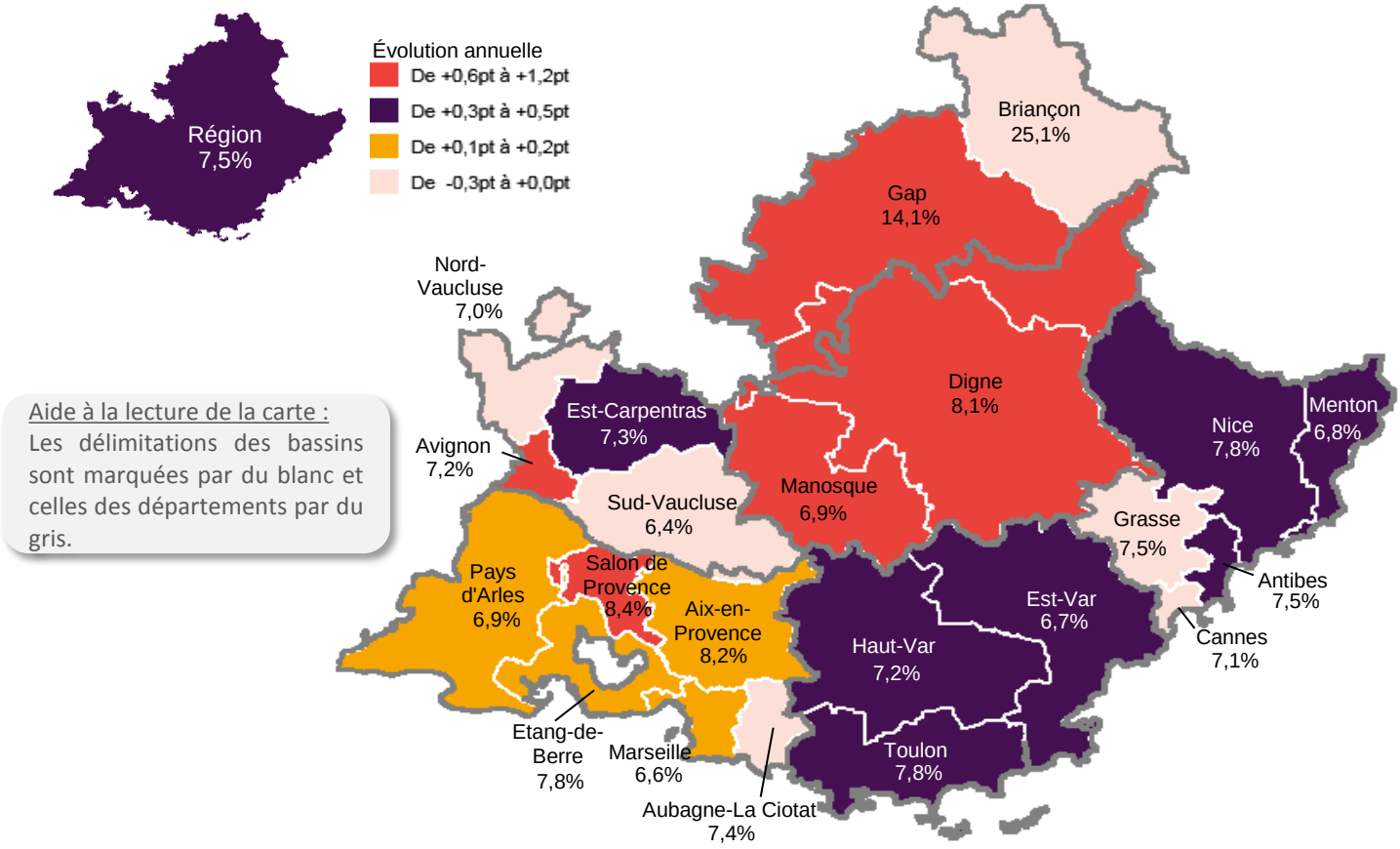

Aide à la lecture de la carte :
Les délimitations des bassins sont marquées par du blanc et celles des départements par du gris.

MÉTHODE

Les informations présentes dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours à l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par Pôle emploi et la Dares sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour autres cas (le plus souvent après une non réponse à convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi. (Pour plus d'information cliquer ICI).

Description de la DPAE

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoss ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public[1]. On estime généralement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déposées. (Pour plus d'information consulter : http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat/acoss-stat-n207.html).

La DPAE comprend des informations sur :

- l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité) ;
- le salarié (identification, sexe, âge) ;
- le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

La mesure du nombre de retours à l'emploi

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de retours à l'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte.

Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories 1,2,3[2] au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de 30 jours ou plus) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories 1,2,3 en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
  - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M sans DPAE pour un contrat de moins d'un mois en M ;
  - ou ont basculé en catégorie 5 au cours du mois M ;
  - ou ont basculé en catégorie 6,7,8 au cours du mois M sans revenir en catégories 1,2,3 au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1[3]
  - sont entrés en Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ou en Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

[1] En revanche, l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.
[2] Cf. page 8.
[3] Ce seuil de 70 h vise à limiter la prise en compte de passages de catégories 1,2,3 en activité réduite en catégories 6,7,8 dues à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi.

MÉTHODE (SUITE)

L'ensemble de ces règles est appliquée de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque le retour à l'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégories 6,7,8 ou 5, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de retour à l'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

Les catégories administratives des demandeurs d'emploi

On distingue les 8 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- La catégorie 1 regroupe les demandeurs d'emploi : inscrits à Pôle emploi, disponibles immédiatement, à la recherche d'un CDI (Contrat à Durée Indéterminée) à temps complet. En cas d'activité professionnelle, le demandeur d'emploi ne doit pas avoir travaillé plus de 78 heures durant le mois précédent. De même, si il est en formation, la durée de cette dernière ne doit pas dépasser les 40 heures par mois.
- La catégorie 2 regroupe les demandeurs d'emploi : inscrits à Pôle emploi disponibles immédiatement, à la recherche d'un CDI (Contrat à Durée Indéterminée) à temps partiel. Tout comme pour la catégorie 1, si le demandeur d'emploi est en activité ou en formation, il ne doit pas pas dépasser un certain quota d'heures (78 heures en cas d'activité et 40 heures en formation).
- La catégorie 3 regroupe les demandeurs d'emploi : inscrits à Pôle emploi disponibles immédiatement à la recherche d'un CDD, d'un contrat saisonnier ou de tout autre contrat à durée déterminée à temps plein. Si le demandeur d'emploi est en activité ou en formation, il ne doit pas dépasser un certain quota d'heures (78 heures en cas d'activité et 40 heures en formation).
- La catégorie 4 regroupe les demandeurs d'emploi qui sont inscrits à Pôle emploi qui ne sont pas disponibles dans l'immédiat :
  - DE en formation dont la durée dépasse les 40 heures par mois (rémunérée ou non)
  - DE en Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)
  - DE en service civique
  - DE en arrêt maladie (ou accident du travail) de plus de 15 jours
  - DE en congé maternité ...
- La catégorie 5 regroupe les demandeurs d'emploi : inscrits à Pôle emploi qui ne sont pas disponibles immédiatement dans les cas suivants :
  - DE en contrat de travail depuis plus d'un mois
  - DE en contrat aidé
  - DE qui ont créé ou repris une entreprise
- La catégorie 6 regroupe les demandeurs d'emploi : inscrits à Pôle emploi exerçant un emploi réduit de plus de 78 heures par mois recherchant un CDI à temps plein.
- La catégorie 7 regroupe les demandeurs d'emploi : inscrits à Pôle Emploi exerçant une activité réduite de plus de 78 heures par mois à la recherche d'un contrat de travail en CDI à temps partiel.
- La catégorie 8 regroupe les demandeurs d'emploi : inscrits à Pôle Emploi exerçant un emploi réduit de plus de 78 heures par mois à la recherche d'un CDD à temps plein (y compris de très courts contrats).

EN SAVOIR PLUS

Nous contacter : statistiques.13992@pole-emploi.fr

Retrouver plus d'informations sur : → *Les publications statistiques nationales*
→ *toutes les publications statistiques régionales*

Directeur de la publication
Thierry LEMERLE

Directeurs de la rédaction
Jean-Marie ROSSICH, Nicolas BIANCO

Réalisation : **Thierry LANÇON**
Direction de la Stratégie, Innovation et Lab
Service Statistiques, Études et Évaluations

Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur
34 rue Alfred Curtel
13010 Marseille
www.pole-emploi.org